

Délibération
Séance du 17 mars 2025

Objet : Rapport d'orientation Budgétaire

L'an deux mille vingt cinq, le dix-sept mars à dix-huit heures, les membres du comité, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, président de la Caisse des écoles.

Etaient présents :

Mme Annick L'OLLIVIER-LANGLADE (adjointe au Maire), M. Christian SERANOT (conseiller municipal), Mme Isabelle BENTZ, Mme Aziza BERKOUKI, Mme Nathalie GOUGET, Mme Hayette ZERROUKI, M. Frédéric NICOLAS (membres élus), Mme Isabelle GALLOIS (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Anne-Laure PORTE (Inspectrice de l'Education Nationale), représentée par Mme Emilia BELLEC (conseillère pédagogique) et M. Luc BENTZ (DDEN).

Etaient excusés :

Mme Shaïstah RAJA, Mr Manuel ALVAREZ, Mme Chantal AHOUNOU, (adjoints au Maire), M. Mohammed Ali ABCHICHE, M. Navaz MOUHAMADALY, Mme Patricia HUCHER (conseiller municipal), Mme Corinne COMBES, Mme Bochra HACHANI, Mme Denise LEMBA, M. Christian TERRAL, Mme ANNE-Laure PORTE (Inspectrice de l'Education Nationale).

Représentés par pouvoir :

Mme Corinne COMBES pouvoir est donné à Mme Hayette ZERROUKI (membre élue).

Le quorum est constaté.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des écoles,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 94-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition à la fonction publique territoriale,

Vu le rapport d'orientation budgétaire adressé aux membres du comité du 17 mars 2025,

Considérant que les membres du comité ont été destinataires du rapport d'orientation budgétaire de la Caisse des écoles de Sarcelles le 10 mars 2025, que les débats ont été menés sur la base de ce rapport ; que les membres du comité ont pu librement s'exprimer sur la base de celui-ci.

Après en avoir délibéré,

Les membres du comité reconnaissent qu'un débat s'est tenu sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire,
Les membres se sont prononcés à l'unanimité en faveur du rapport d'orientation budgétaire débattu.

Article unique : Le Comité prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire transmis aux membres du comité.

Fait à Sarcelles, le 18/03/2025.

Pour le Maire et Président de la Caisse des Ecoles,
La Vice-présidente
Shaïstah RAJA

